

Auto-école Horizon Conduite 85
12 rue de l'hôtel de ville
85540 Le Champ Saint Père
Siret : 100 018 647 00014
Agrément : E26 085 0002 0

PARCOURS DE FORMATION

Vous allez apprendre à manipuler une automobile, à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la motivation et de la persévérance. Le parcours de formation qui vous est proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous préparer aux examens du permis de conduire. En signant un contrat avec notre auto-école, vous vous engagez à suivre le programme de formation suivant :

Sur 20 heures de conduite minimum

Compétence 1

Première leçon (1h) : Installation au poste de conduite, découverte du véhicule et de ses commandes, tenir, tourner le volant et maintenir une trajectoire.

2ème heure : Reprise du volant, puis début de l'apprentissage mécanique avec démarrage arrêt, passage 2ème.

3ème et 4ème heure : Utiliser la boîte de vitesse et doser l'accélération et le freinage à diverses allures.

5ème heure : Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant l'allure et la trajectoire + mise en place des contrôles rétroviseurs et clignotants.

6ème heure : Effectuer une marche arrière en ligne droite, en courbe et un demi tour en sécurité.

Compétence 2

7ème heure : Recherche de la signalisation, les indices utiles et en tenir compte + Adapter l'allure aux situations + Positionner le véhicule sur la chaussée.

8ème heure : Détecter, identifier et franchir les intersections en suivant le régime de priorité.

9ème heure : Comprendre, anticiper et franchir les intersections par feux en toute sécurité.

10ème heure : Franchir les ronds points et les carrefours à sens giratoire.

11ème heure : Les stationnements (épi, créneau, bataille)

Compétence 3

12ème heure : Evaluer et maintenir les distances de sécurité + croiser, dépasser et être dépassé.

13ème heure : Conduite en campagne, passer des virages et conduire en déclivité.

14ème heure : s'insérer et sortir d'une voie rapide.

Compétence 4:

15ème heure : Suivre un itinéraire de manière autonome.

De la 16ème à la 20ème heure, nous préparerons le passage à l'examen et échangerons sur les autres sous-compétence du REMC : préparer un voyage de longue distance, aborder les tunnels et ponts etc.

Parcours théorique

La formation aux cours théoriques, portant sur différentes thématiques, peut se dérouler collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et peut être dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Elle peut aussi se dérouler à distance grâce aux moyens pédagogiques mis en place par l'auto-école.

Les horaires des cours théoriques sont affichés dans l'établissement et sur le site internet.

La formation théorique sur des questions d'entraînement au code pourra être suivie soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant, soit sur Internet.

Parcours pratique

La phase de pratique débutera après la phase théorique.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- la nuit (si le cas se présente).

Vous pouvez être amené à participer à un voyage école.

Le voyage-école permet d'acquérir de l'expérience au volant. Il permet par exemple d'apprendre à lire une carte, à utiliser un GPS, à favoriser l'autonomie et à apprendre en observant les autres élèves. Un groupe de trois élèves conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou une journée.

De l'écoute pédagogique peut vous être proposée.

Placé à l'arrière de la voiture, vous observez un élève qui conduit et vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant. Vous faites part de vos observations et de vos réflexions pendant cette écoute.